

LISTE NUTRITION SENIORS 2022

COORDONNEES	REGIMES				TARIF JOURNALIER	SECTEUR DE LIVRAISON	TYPE		
	Sans sel ajouté	Sans sucre ajouté	Sans graisse ajoutée	Mixé			Cuisine traiteur	Cuisine centrale	Cuisine scolaire
COLLECTIVITES PUBLIQUES									
MAIRIE AMFREVILLE LA MIVOIE 02 32 98 90 35	●	●		●	8.85 €	Amfreville la Mivoie	●		
MAIRIE BONSECOURS 02 32 86 52 18	●	●	●		9.86 €	Bonsecours		●	
MAIRIE MESNIL-ESNARD 02 32 86 56 58	●	●		●	8.65 €	Mesnil-Esnard	●		
MAIRIE FRANQUEVILLE ST PIERRE 02 35 80 20 39	●	●	●		11.65 €	Franqueville St Pierre		●	
MAIRIE FRESNE LE PLAN 06 50 29 47 95	●				8.90 € (SIVOM)	Fresne le Plan			●
MAIRIE MESNIL-RAOUL 06 50 29 47 95	●				8.90 € (SIVOM)	Mesnil-Raoul			●
MAIRIE MONTMAIN 06 50 29 47 95	●				8.90 € (SIVOM)	Montmain			●
MAIRIE LA NEUVILLE CHT D'OISEL 02 32 86 81 00	●				8.00 €	La Neuville Chant d'Oisel			●
SERVICES DE PORTAGES DE REPAS									
ADMR 1 rue Ernest Delaporte 76710 MONTVILLE 02 32 93 90 90	●	●			9.65€	Sauf Fresne le Plan, Gouy, Mesnil-Raoul		●	
LES MENUS SERVICES 2 rue de la République 76240 LE MESNIL-ESNARD 02 76 27 14 76	●	●	●	●	Plusieurs formules de 10.20€ à 21.00 € Remise 10 % : couple	15 communes du Plateau Est de Rouen	●		
PHILA'DOM 4 rue André Bréançon 76140 LE PETIT QUEVILLY 02 35 72 78 78	●	●			11.00€	15 communes du Plateau Est de Rouen		●	
PRESENCE VERTE 32 rue Politzer 27036 EVREUX Cedex 02 32 23 40 44	●	●		●	Tarif unitaire : 10.10€ Dès 7 repas : 9.75 € Tarif R.Autonom : 8.85€ + adhésion 15€ (gratuit si téléalarme P.Verde)	15 communes du Plateau Est de Rouen	●		

Pour les résidents de la commune de MESNIL-ESNARD âgés de plus de 75 ans, le MESNIL'BUS peut vous emmener faire vos courses au CARREFOUR MARKET de Mesnil-Esnard le mardi matin et au SUPER U de Bonsecours le jeudi après-midi - inscription préalable à la mairie.

Les services d'aide à domicile, mettre en place des auxiliaires de vie à domicile pour préparer les repas (liste disponible au CLIC)

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) :

Toute personne âgée de 60 ans et plus, résidant de manière régulière en France, quelles que soient ses ressources et dont la perte d'autonomie justifie qu'elle soit aidée.

L'APA contribue au maintien à domicile (chez soi, dans sa famille, dans un foyer logement ou chez une personne agréée) en finançant tout ou une partie des dépenses d'aide à domicile (toilette, habillage, l'aide aux déplacements, le repas...), des services, des aides techniques adaptées au niveau de la perte d'autonomie de la personne âgée et les dépenses régulières (portage de repas, téléalarme, matériel à usage unique...).

IMPOTS :

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses engagées au titre des services à la personne, retenues dans une limite annuelle. Vous ne devez déclarer, en effet, que les sommes qui restent à votre charge (les aides de l'APA ou des caisses de retraite sont à déduire).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le CLIC du plateau Est de Rouen.